

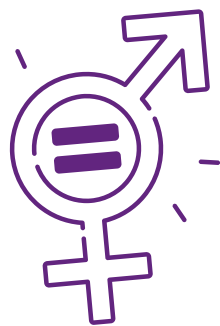


GUIDE ÉGALITÉ DIVERSITÉ INCLUSION

Mars 2024



SOMMAIRE



1. UNE CELLULE EDI C'EST QUOI ? P.3
2. L'ENSGSI ET L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE P.4
3. LES 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION INTERDITS PAR LA LOI P.5
4. LES PRINCIPALES DISCRIMINATIONS CONTRE LESQUELLES LUTTENT L'UNIVERSITÉ ET L'ENSGSI P.6
5. COMMENT RÉAGIR EN TANT QUE TÉMOIN DE VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE ? P.7
6. DISPOSITIF D'ALERTE HARCÈLEMENT/DISCRIMINATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSGSI P.9
7. UNE CELLULE EDI FORMÉE ET À L'ÉCOUTE P.10
8. CONTACTS P.11
9. LA PYRAMIDE DE LA VIOLENCE P.13

UNE CELLULE EDI C'EST QUOI ?

Une cellule
Égalité
Diversité
Inclusion (EDI)

Au sein d'une école ou
d'une université

Promouvoir et protéger
l'égalité des chances, de la
diversité et de l'inclusion dans
l'enseignement supérieur.



Plus d'infos et de ressources sur la
page Arche EDI de l'Université de
Lorraine (UL).



[Page Arche EDI](#)

L'objectif

Garantir que **tous les membres de la communauté universitaire**, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur âge, leur situation de handicap ou tout autre aspect de leur identité, soient **traités de manière équitable et respectueuse**.



À L'ENSGSI

Composée de personnels administratifs, de professeur.e.s et d'étudiant.e.s formé.e.s permettant d'assurer une **représentation à tous les niveaux dans notre école**.



Pourquoi ?

Promouvoir la **diversité et l'inclusion** dans le recrutement et le cursus des étudiant.e.s.

Venir en aide aux élèves ayant subi une discrimination ou une agression de n'importe quel ordre.

Mettre en place des **formations et des programmes** pour sensibiliser les membres de la communauté universitaire aux enjeux de **l'égalité et de la diversité**.

Garantir un climat de confiance en luttant contre toutes les formes de violences.

Rappel : le bizutage est interdit par la loi.

art.225-16 du Code Pénal : « Fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Par exemple : faire consommer de l'alcool de manière excessive à une personne, même si elle est consentante. Les faits doivent avoir lieu lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire, sportif ou socio-éducatif. »



L'ENSGSI ET L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE :

UN ENVIRONNEMENT QUI GARANTIT UN TRAITEMENT ÉQUITABLE ET RESPECTUEUX DE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE*

L'Université de Lorraine est résolument engagée. Elle s'est construite autour de valeurs fortes qu'elle affiche dans sa CHARTRE DES VALEURS

Elle a signé la **Charte de l'Autre Cercle** pour l'inclusion des personnes LGBT+ et la **Charte de la Diversité**, texte d'engagement proposé à la signature de tout employeur qui souhaite par une démarche volontariste, agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.

Au-delà de l'application des principes des chartes dont elle est signataire, elle s'investit pour l'égalité, la diversité et l'inclusion (EDI) de toutes et tous à travers plusieurs actions notamment :

- **Le plan d'Égalité professionnelle Femmes / Hommes**
- **La prévention Harcèlement Doctorant** : En plus des deux dispositifs d'alerte et de traitement mis en place par l'université (harcèlement moral, et l'autre dédié aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations, certains cas sont directement pris en charge par les directions d'écoles doctorales et leurs gestionnaires.
- **La mission handicap et son schéma directeur**. L'Université de Lorraine s'engage dans des actions inclusives en matière de handicap visant à offrir une égalité des chances aux étudiantes, étudiants et personnels, quel que soit leur statut.

La mission EDI de l'Université de Lorraine et la cellule EDI de l'ENSGSI. Pilotées par le Vice-Président Égalité – Diversité – Inclusion pour l'Université et par des référents EDI dans les composantes, ces instances construisent par des **actions concrètes** un environnement équitable, respectueux de tous et inclusif.

2.

Les moyens :

- **Les actions de sensibilisation et de formation** des étudiants et des personnels de la communauté universitaire aux principales thématiques de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, la laïcité, le handicap.
- **Le dispositif d'alerte et d'écoute** (page 7)

1. Former :

Chaque année, environ une centaine de personnes est formée aux thématiques de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les discriminations à travers le déploiement des cellules EDI. Les formations portent sur l'identification des situations de VSS et de discriminations et sur l'écoute et l'orientation des victimes ou des témoins. Chaque session permet aux membres qui la suivent de monter en compétence et de pouvoir animer des sessions de sensibilisation à travers les outils qui leurs sont mis à disposition !

2. Sensibiliser

Différentes sessions de sensibilisations sont organisées régulièrement, par la mission EDI et/ou les composantes de l'établissement :

- Sensibilisation par le théâtre forum
- Intervention des membres des cellules EDI au sein des composantes
- Fresques de la diversité, du sexisme ;
- Intervention de la mission EDI durant des événements
- Organisation d'événements pour échanger autour des thématiques EDI (projections-débats, conférence, tables-rondes, expositions, affiches et panneaux de prévention...)

Pour mener à bien ces sessions de sensibilisations, l'Université de Lorraine s'est doté d'un ensemble d'outils que vous pouvez retrouver dans la rubrique « **Ressources** ».

LES 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION INTERDITS PAR LA LOI



Peux-tu les nommer ? Réponses page 14



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



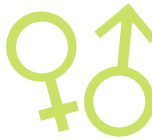
15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25

LES PRINCIPALES DISCRIMINATIONS CONTRE LESQUELLES LUTTE L'UNIVERSITÉ ET L'ENSGSI

Egalité femmes-hommes et violences sexistes et sexuelles (VSS)

Adelphé, association étudiante de l'école, intervient auprès des promos pour les **sensibiliser** aux discriminations et aux VSS et **sécurise les soirées** avec ses référent.e.s VSS.

L'ENSGSI pilote **Elles Bougent Lorraine** : association qui vise à renforcer la **mixité des filières et métiers** scientifiques et technologiques. Les étudiantes de l'école bénéficient des opérations avec les **entreprises adhérentes** : Challenge Innovatech, visites de sites industriels, forums de recrutement dédiés aux filles... Et se mobilisent pour **donner l'ambition** aux collégiennes et lycéennes.

Accompagnement spécifique des élèves en situation de handicap. **Sensibilisation** de tous les élèves via des séances handisport organisées par l'UL et Lorraine INP.

Handicap

L'Université et l'ENSGSI sont signataires de la **Charte de l'Autre Cercle** : pour l'inclusion des personnes LGBT+ dans l'enseignement supérieur.

Diversité culturelle, discriminations liées à l'origine et laïcité

Exposition de l'Université de Lorraine à l'ENSGSI à l'occasion du **8 mars - Journée Internationale des droits des femmes**.

Discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Exposition de l'Université « **Perspectives, dans quel monde veux-tu vivre ?** » pour lutter contre le **racisme**.

Actions de sensibilisation contre les **violences et risques sexuels** lors d'une **soirée inter-écoles** à Nancy en collaboration avec le **BDE**.

COMMENT RÉAGIR EN TANT QUE TÉMOIN DE VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE ?

En tant que témoin de violence, il est de mon devoir de ne pas adopter une attitude passive et d'intervenir en conséquence selon la gravité de la situation.

Je mets la victime en sécurité

Je peux intervenir pour stopper les actes de harcèlement et isoler la victime de l'agresseur si la situation **ne me met pas en danger**.

Je peux également solliciter l'aide de la part d'autres élèves, professeur.e.s ou membres du personnel présents sur place ou contacter l'accueil de l'établissement.

Si la victime se trouve dans une **situation grave et de danger immédiat**, je contacte le **17 (Police Secours)** en leur fournissant le plus de détails possible.

1



2



J'apporte mon soutien à la victime

Une fois isolée, je reste avec la victime, possiblement en état de choc, pour m'assurer qu'elle va bien. En plus d'être à l'écoute, je peux me montrer **solidaire** à l'aide de phrases d'encouragement.

Il est important de **ne pas culpabiliser** la victime ou de **minimiser les actes** commis par l'agresseur.

Quelques exemples :

- « L'agresseur est le seul responsable »
- « Tu n'y es pour rien »
- « La loi interdit cela »
- « Je peux t'aider et témoigner de ce qu'il vient de se passer »

Je laisse la victime parler de ce qu'il s'est passé à son rythme en lui assurant si besoin de la **confidentialité** de notre échange. Je la laisse **prendre les décisions** sur la suite à donner sauf en cas de situation présentant un **danger immédiat**.

Je peux également m'assurer que la victime ne rentre pas seule chez elle (en la accompagnant, en lui proposant de contacter un proche ou encore de prendre un taxi).

COMMENT RÉAGIR EN TANT QUE TÉMOIN DE VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE ?

3

Je renseigne la victime sur les démarches possibles

J'informe la victime qu'elle peut **porter plainte** au commissariat ou à la gendarmerie. En parallèle, je l'incite à déclencher le dispositif de **signalement anti-harcèlement de l'Université de Lorraine** ou à contacter la **cellule EDI de l'ENSGSI**. Si la victime bénéficie de **preuves**, il est important de les conserver pour l'enregistrement de la plainte.

Des professionnels hors Université de Lorraine existent également pour assurer à la victime un accompagnement psychologique et juridique.

Si la victime refuse dans un premier temps de porter plainte ou de signaler les actes commis par l'agresseur, je peux lui proposer de **prendre ses coordonnées** dans le cas où elle changerait d'avis et souhaiterait être accompagnée dans les démarches et bénéficier de mon témoignage.



4



Mon rôle en tant que témoin

En tant que témoin d'une agression, j'ai le devoir de **porter assistance à personne en danger** si l'intervention ne place ni moi ni la victime en danger immédiat.

Si la victime décide d'entreprendre des démarches, je reste à disposition pour **offrir mon témoignage ou toute preuve** que j'aurais pu recueillir durant l'agression (vidéo, photo, captures d'écran, témoignage écrit etc.).

Mon signalement nécessitera de **communiquer mon identité** auprès des instances saisies pour le signalement voire l'enquête qui sera conduite.

En tant que témoin d'une situation de harcèlement ou d'une agression, il est possible que **je sois éprouvé.e** par la situation et que surviennent certaines émotions ou sentiments. Dans ce cas, je n'hésite pas à prendre contact avec les dispositifs de l'Université de Lorraine ou des associations extérieures pour en parler et bénéficier d'un accompagnement.

DISPOSITIF D'ALERTE HARCELEMENT/DISCRIMINATION DE L'UNIVERSITÉ ET DE L'ENSGSI

A Je suis victime ou témoin : le dispositif d'alerte de l'Université de Lorraine est à privilégier même si je ne souhaite pas porter plainte

1 Je téléphone au **06 38 97 73 91** ou écris à l'adresse **harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr**

2 Un.e **professionnel.le formé.e** spécifiquement me propose un rendez-vous dans la ou les 2 semaines.

ÉCOUTE - DISCRÉTION - CONFIDENTIALITÉ

3 Je reçois des **conseils dans les démarches** à faire et des liens vers les **services concernés** de l'Université (juridique, médical...).

4 Déclenchement, le cas échéant d'une **enquête administrative** pouvant mener à une procédure disciplinaire (exclusion...) La présidence de l'Université peut décider de saisir le procureur de la République dans les cas de délits ou de crimes.

B Je préfère saisir la cellule EDI de l'ENSGSI

Dans ce cas, la **cellule définit avec moi** les suites à donner. La **discrétion est assurée**. Si je veux rester anonyme, la cellule **ne peut pas agir**.

Malgré la confidentialité, la cellule doit **dans les cas graves alerter la Direction** de l'ENSGSI.

C je préfère externaliser mon signalement

Le nouveau dispositif EXTERNE : La **plateforme Cnaé** - Ce service permet à tout un chacun d'être accompagné en cas de situation provoquant du mal-être. »

- 0 800 737 800 – Gratuit et confidentiel (de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi)
- znaes@enseignementsup.gouv.fr

D Je préfère une écoute sans signalement

Il existe des **rendez-vous médicaux gratuits** pour les étudiant.e.s auprès du SUMPPS (03 72 74 05 51) de l'Université.

D'autres aides sont également disponibles (voir les **ressources extérieures** pages 8 et 9 du guide).

! **À tout moment je peux :**

Décider de porter plainte auprès de la gendarmerie ou au commissariat.

Saisir le **Défenseur des Droits**.

Appeler le **3919** pour les femmes victimes de violences

UNE CELLULE EDI FORMÉE ET À L'ÉCOUTE

Contactez la cellule EDI de l'ENSGSI :

ensgsi-edi-
contact@univ-lorraine.fr

Référente écoute



Véronique Falk
Directrice adjointe
veronique.falk
@univ-lorraine.fr

Référente écoute



Isabelle Le May
Référente EDI
isabelle.le-may
@univ-lorraine.fr



L'équipe pédagogique et personnels administratifs

Seul.e.s les
réfèrent.e.s écoute
reçoivent le mail



Sandrine Arnautou
Secrétaire générale
sandrine.arnautou
@univ-lorraine.fr



Olivier Chery
Directeur des études
olivier.chery
@univ-lorraine.fr



Célia Dugast
Assistante Communication
celia.dugast@
univ-lorraine.fr



Dominique Virrion
Assistant de prévention
dominique.virrion@
univ-lorraine.fr



Les étudiant.e.s



Joss Afflelou
ADELPHÉ
joss.afflelou2
@etu.univ-lorraine.fr



Lola Barbelin
ADELPHÉ
lola.barbelin9
@etu.univ-lorraine.fr



Maëlle Beaucaillou
ADELPHÉ
maelle.beucaillou5
@etu.univ-lorraine.fr



Hugo Catteau
ADELPHÉ
hugo.catteau1
@etu.univ-lorraine.fr



Inès PERRIN
Présidente BDE
ines.perrin7
@etu.univ-lorraine.fr



Flore QUEYREL
ADELPHÉ
flore.queyrel2
@etu.univ-lorraine.fr



Laura SANTINI
ADELPHÉ
laura.santini4
@etu.univ-lorraine.fr



Lallie Pasturel
ADELPHÉ
lallie.pasturel5
@etu.univ-lorraine.fr

DES CONTACTS À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE



Contacteur l'Université de Lorraine

Les référent.e.s du dispositif d'alerte



Nadja Formet Psychologue du travail

(pour le personnel UL)
nadja.formet@univ-lorraine.fr
+33 3 72 74 00 86



Estelle Moeglin Accompagnement individuel et pro

(pour le personnel UL)
estelle.moeglin@univ-
lorraine.fr
+33 3 72 74 01 67



Barthélémy Ledig Psychologue EDI

(pour les étudiant.e.s)
barthelemy.ledig@univ-
lorraine.fr
+33 3 72 74 00 47



Laura Tarral Psychologue EDI

(pour les étudiant.e.s)
laura.tarral@univ-lorraine.fr
+33 3 72 74 14 08

- harcelement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr - 06 38 97 73 91
- harcelement-moral-au-travail@univ-lorraine.fr - Pour identifier et signaler les situations de harcèlement et de discrimination

- **Bénéficiaire de consultations psychologiques** - Service de Santé Universitaire, SUMPPS Lorraine SUD - Fac de Lettres 23 boulevard Albert 1er : 03 72 74 05 71
Fac de Sciences - 6 rue Jacques Callot - 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy : 03 72 74 05 51

- **APSYTUDE** - Dans les Cités U du CROUS : 06 27 86 91 83
- **Mission Handicap** - Accompagnement des personnes en situation de handicap et aménagement au sein des établissements
- **Centre Psychothérapique de Nancy - CRA : Centre de Ressources Autisme de Lorraine** - 1 rue du Docteur Archambault BP 11010 - 54521 LAXOU CEDEX - 03 83 92 66 76

DES RESSOURCES EXTÉRIEURES

- **Contacts d'urgence** - Police Secours (17) - Pompiers (18) - Samu (15) - Urgences (112)
- **3114** - Numéro de prévention du suicide disponible 24h/24 et 7j/7
- **SOS Amitié** - 09 72 39 40 50 - Service d'écoute disponible 24h/24 et 7j/7
- **Cpas1Option** - Démarche de prévention pour protéger la santé et l'intégrité des étudiant.e.s lors des soirées et manifestations

Discrimination, inégalités

- **Le défenseur des droits** - Autorité administrative indépendante chargée de défendre les droits des citoyens et lutter contre les discriminations
- **Périmètre régional du Défenseur des Droits**
- Volet Le Défenseur des droits sur **les discriminations**
- **UNHCR** - Urgences des nations unies pour les réfugiés
- **Observatoire des inégalités** - Etat des lieux en France, en Europe et dans le monde
- **antidiscriminations.fr** - Signalement et accompagnement des victimes. n° 39 28, tchat, un accès sourds ou malentendants

DES RESSOURCES EXTÉRIEURES

Handicap

- [MDPH Nancy](#) - Maison départementale des personnes handicapées en Meurthe-et-Moselle
- [Surdifrance](#) - Référentiel pour former, informer et sensibiliser sur le handicap lié à la perte auditive

Questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre

- [Guide pratique](#) (SOS Homophobie) **contre les LGBTphobies**
- [EQUINOXE - COULEURS GAIES](#) - Associations pour les Droits des personnes LGBTQ+. Lieux d'accueil, d'écoute, d'aide et d'action pour la lutte contre toutes discriminations de genre et la liberté de choisir
- [AIDES](#) - association de lutte contre le VIH et les hépatites virales - à Nancy : 66, rue Stanislas, 54000 Nancy - 03 83 35 32 32 / 07 63 13 28 74 - delegation54@aides.org
- [L'Autre Cercle](#) - Faire évoluer les mentalités sur les personnes LGBT+ dans les milieux professionnels
- [Comment on s'aime ?](#) - Plateforme sur les représentations de l'amour
- [En avant toutes](#) : association qui agit auprès des jeunes femmes et personnes LGBTQIA+

Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, ...

- [SOS Racisme](#) - Pour l'égalité et la lutte contre le racisme
- [MRAP](#) - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
- [LICRA](#) - Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme
- [LDH](#) - Ligue des droits de l'Homme

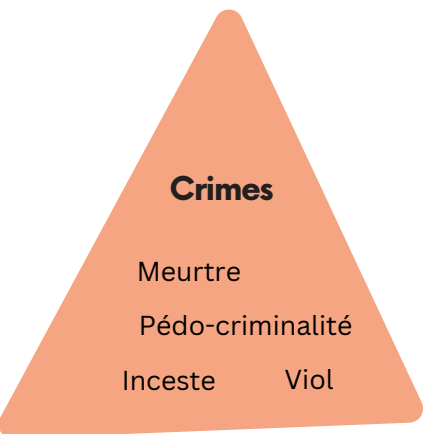
Sexisme, les violences sexistes et sexuelles, ...

- [Viols femmes info](#) - 0800 05 95 95 - Écoute gratuite, confidentielle et anonyme du lundi au vendredi de 10h à 19h pour les personnes victimes ou témoins de viol
- [Violences femmes info](#) - 3919 - Écoute gratuite 24h/24 et 7j/7 et orientation des femmes victimes de violences
- [CIDFF](#) - Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles, accès au droit, aide et accompagnement pour tous : RDV gratuits et confidentiels avec juriste ou psychologue, groupes de paroles pour les femmes victimes de violences - 1 rue du manège, 54000 Nancy. Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Prise de RDV, informations au 03 83 35 35 87 ou [formulaire de contact](#)
- [France victimes 54](#) - Association d'aide aux victimes et aux proches de victimes. Écoute et accompagnement juridique et psychologique confidentiels et gratuits
- [AVFT](#) - Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. Trouver des conseils pour rassembler des indices nécessaires à la constitution d'une plainte
- [App-Elles®](#) - Application solidaire des victimes et témoins de violences faites aux femmes : dispositif de soutien et de prévention gratuit, professionnel et sécurisé
- [CLASCHEs](#) - Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur pour témoigner anonymement et aider à qualifier plus précisément la ou les situations vécues
- [UMJ \(Unité médico-judiciaire\)](#) du CHRU (Centre hospitalier universitaire régional) de Nancy - 5, rue du Morvan, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy - 0383153030
- [Osez le féminisme](#) - osezlefeminisme54@gmail.com - [Nous toutes](#) - [HandsAway](#) : actions de sensibilisation, ateliers, applications mobiles pour lutter contre les VSS et le harcèlement
- [En Avant Toutes](#) - Chat disponible pour les témoins ou victimes de violences

- [Non au harcèlement](#)

Cyberharcèlement

LA PYRAMIDE DE LA VIOLENCE



Les peines encourues

Les crimes sont punis jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité.

Viol : crime puni de quinze ans de réclusion criminelle (Article 222-23 du Code pénal).

Agression sexuelle : délit puni jusqu'à 5 ans de prison et 75 000€ d'amende (Article 222-22 du Code pénal).

Cyber-harcèlement : délit puni d'une amende variable et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans (Article 222-33-2-2 du Code pénal).

Harcèlement sexuel : délit puni jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende (Article 222-22 du Code pénal).

Revenge porn : délit puni de 2 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende (Article 226-2-1 du Code pénal).

Exhibition sexuelle : délit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende (Article 222-32 du Code pénal).

Discrimination : délit passible de sanctions pénales (Article 225-1 du Code pénal).

Violences

Agression physique
Agression sexuelle
Violence sexiste, verbale,
psychologique, socio-économique

Harcèlement

Exclusion Cyber-harcèlement
Harcèlement sexuel Exhibitionnisme
Revenge porn Voyeurisme

Biais culturels, langage et actes problématiques

Blagues et propos
sexistes Racisme
LGBTphobie

LES 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION INTERDITS PAR LA LOI

« Une **discrimination** est un traitement défavorable qui doit généralement remplir **deux conditions cumulatives** : être fondé sur un **critère défini par la loi** (sexe, âge, handicap...) **ET** relever d'une **situation visée par la loi** (accès à un emploi, un service, un logement...). » (Source : le site du Défenseur des Droits)



Contacter la cellule EDI de l'ENSGSI

ensgsi-edi-contact@univ-lorraine.fr

**Mini-guide UL - Signalement
discriminations et VSS**



Ou

[Cliquez-ici](#)

**Mini-guide UL -
LGBTQIA+**



Ou

[Cliquez-ici](#)

**Guide UL - Étudiant en
situation de handicap**



Ou

[Cliquez-ici](#)

**Guide UL - Étudiant
international en situation
de handicap**



Ou

[Cliquez-ici](#)

**la bibliothèque Adelphe
près de la K'Fêt**



GUIDE ÉGALITÉ DIVERSITÉ INCLUSION

ensgsi-edi-contact@univ-lorraine.fr



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

LORRAINE
INP

Ensgsi
NANCY